ART. 19 N° **130**

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 130

présenté par

Mme Louwagie, M. Lurton, M. Hetzel, M. Perrut, M. Cinieri, M. Straumann, M. Martin-Lalande, M. Marlin, M. Mathis, Mme Marianne Dubois, M. Fromion, M. Lazaro et M. Dassault

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un comité consultatif pour le crédit d'impôt pour dépenses de recherche et le crédit d'impôt innovation semble induire une remise en cause du crédit d'impôt.

L'objet de cet amendement vise à supprimer ce nouveau comité, notre pays se caractérisant trop souvent par la création de nouvelles structures.